

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2024/12

LA CHIFFO

LOCATION DE KITS DE COUCHES LAVABLES ET ATELIERS POUR PROMOUVOIR
LA PRATIQUE

N° MARCHE : EN ATTENTE

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 septembre 2020 portant
délégation d'attribution au Président ;

Vu le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 dont l'axe 4 porte sur la
réduction des produits à usage unique ;

Vu le SRADETT normand dont l'objectif de réduction est de 15% des Déchets
Ménagers et Assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030,

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA) 2024/2030 que porte le SYVEDAC pour agir en faveur de la réduction des
déchets ;

Vu la part des couches jetables dans les caractérisations d'Ordures Ménagères
Résiduelles sur le territoire du SYVEDAC (4,1 % en 2023) ;

CONSIDERANT le développement du prêt de couches lavables aux familles de 2020 à
2023 en partenariat la Régie de Quartier du Chemin Vert et l'arrêt récent de son
activité blanchisserie en raison de son déménagement ;

CONSIDERANT la réussite de l'accompagnement d'une crèche sur le passage en
couches lavables en 2022/2023 ;

CONSIDERANT l'objectif de LA CHIFFO de développer le secteur de la location et du
lavage de couches ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

1. De signer un contrat portant sur le « développement de l'utilisation des couches lavables », avec l'association :

ACIADES LA CHIFFO

204 Boulevard de la grande Delle – 14 200 Hérouville Saint Clair

Pour un montant total maximum de 1 000 € HT annuel

(La Chiffo n'est pas assujettie à TVA).

Dans le cadre du présent contrat, le Titulaire sera chargé notamment de :

- ② Gérer les demandes de prêt transmises par le SYVEDAC ;
- ② Rencontrer les familles pour leur fournir le kit, et les recontacter une fois pendant la durée du prêt afin d'assurer un accompagnement ;
- ② Laver et sécher les kits de couches selon les normes en vigueur, après chaque prêt ;
- ② Animer des ateliers sur l'utilisation des couches lavables, à la demande du SYVEDAC ;
- ② Promouvoir le dispositif.

L'exécution des prestations a débuté à compter du 1^{er} juin 2024. Le contrat prendra fin le 31 mai 2028.

2. D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original
A Colombelles, le : 28 septembre 2024



A large, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a curved end and a vertical stroke above it.

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé

14460 COLOMBELLES

Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi huit octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **44**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON - Mme CALBERG-ELLEN - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - M. DUTHILLEUL - Mme FIQUET - M. FLAUST - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LESELLIER - M. MATA - M. MONTONI - M. POTTIER - M RAVENEL - M. ROBERT.

↳ Délégués suppléants : M. BERTHAUX - M. DAOUT - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. DESHAYES - M. GUILLOT - M. Alain MARIE - M. VIGAN.

↳ Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. GERMAIN - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20241008-20241008_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024 Autorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente : Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.

- ⇒ **ESMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BAIL - Mme BONAMY - M. DESVAGES - Mme DIOUF - M. LOUVEL - M. MARIE - Mme SASSIER - M. SÉRÉE - Mme THOMAS - M. VINCENT.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - M. GILAIN - Mme LAMY - M. LOUIS - Mme REVERT - M. RZEPECKI - Mme WASSNER.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - Mme GRANA.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD - M. ESCACH - M. GOBERT - M. GUENNOC - M. LIZORET - M. LANDEMAINE - Mme LEGRAND - M. PRIEUX.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. TISSIER.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. HILBÉ - Mme LELIEVRE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20241008-20241008_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

Publication : 08/10/2024

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente de préséance : 14, 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

